



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. VERDIER à Mme BAUDERE, M. GABARD à M. BALDES, Mme LANDAIS à M. CAVALEIRO, Mme QUERAL à M. BODIN

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

32 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - BUDGET ANNEXE M 49 ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'excédent de recettes d'exploitation réalisé en 2016 au budget annexe Assainissement M49 est de **29 813,86 €**.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget annexe Assainissement M49 2016 comme suit :

- au compte R002 la somme de **29 813,86 €** de manière à financer de nouvelles dépenses d'exploitation.

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent	7 381,55 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	22 432,31 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	29 813,86 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	45 930,55 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	20 904,65 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	66 835,20 €
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		87 474,18 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		25 500,00 €
Solde des restes à réaliser		61 974,18 €
Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		4 861,02 €

Affectation du résultat de la section d'exploitation

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	0,00 €
En excédent reporté à la section d'exploitation	29 813,86 €
Recette non budgétaire au compte 110	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	29 813,86 €
TOTAL	29 813,86 €
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section d'exploitation D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : 29 813,86 €	D 001 : solde d'exécution N-1 : 0,00 €	R 001 : solde d'exécution N-1 : 66 835,20 € R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 13 mars 2017 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 27/03/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170321-48965-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK